

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 2 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le deux du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt trois aout deux mille vingt-deux, s'est réuni au Grand Annecy - Salle des commissions en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

9 SEPT. 2022

Déposée en
Préfecture le

9 SEPT. 2022

Etaient présents

Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF

Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Charlotte JULIEN

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

OFFRE DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT LES LANFIANA SUR LA COMMUNE DE VIUZ-LA-CHIESAZ

Considérant que lorsque le financement d'une extension de réseau destinée à desservir des constructions existantes n'est pas prévu au budget du service de l'eau potable, les propriétaires de ces constructions intéressés à la réalisation des travaux peuvent prendre d'eux-mêmes l'initiative de proposer au service de l'eau potable le versement d'une contribution financière dont ils déterminent le montant en recourant à la technique de l'offre de concours.

Trois propriétaires d'habitations au lieu-dit *Les Lanfiana* à Viuz-la-Chiesaz sont actuellement alimentés en eau par des sources privées et ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable public. Le réseau d'eau potable public le plus proche est situé à 520 ml, au niveau du hameau de Chambert, sur la commune de Quintal.

Les 3 propriétaires ont sollicité le Grand Annecy pour la réalisation d'une extension de réseau. Le coût des travaux d'extension du réseau a été chiffré à 160 558,48 € HT. Une partie de l'extension de réseau contribuerait à l'amélioration de la défense incendie et pourrait donc être financée dans le cadre du

budget « défense extérieure contre l'incendie » (DECI) du Grand Annecy.
Ainsi, le coût estimé des travaux relatifs à la desserte en eau potable est de 97 337,53 € HT.

La réglementation en vigueur n'impose pas au service de l'eau potable de raccorder des habitations isolées existantes.

Aussi, les trois propriétaires ont remis au Grand Annecy une offre de concours en vue du financement des travaux, à hauteur de 50 % du montant estimé. L'offre de concours est donc de 48 668,77 € HT, soit 58 402,53 € TTC.

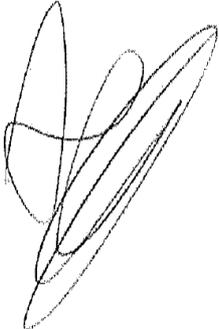
LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver l'offre de concours présentée par les trois propriétaires, d'un montant de 58 402,53 € TTC, destinée à financer une part des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour la desserte du lieu-dit *Les Lanfiana* ;
- d'approuver le projet de convention formalisant l'offre de concours ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.